

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Freeport Capital Inc.

Interdit à Freeport Capital Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi que ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 mars 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 5 juillet 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0167

Impax Energy Services Income Trust

Interdit à Impax Energy Services Income Trust, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi que ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 mars 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 7 juillet 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0172

Mahalo Energy Ltd.

Interdit à Mahalo Energy Ltd., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi que ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 mars 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 5 juillet 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0170

6.5.2 Révocations d'interdiction

Freeport Capital Inc.

Révoque la décision d'interdiction 2010-FIIC-0119, prononcée le 18 mai 2010, limitée à Bruce Donald Baillio, Michele Tasillo, Paolo Continelli, Anthony Barone, Massimo Barone et Varriance Strategy LLC d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Freeport Capital Inc. parce qu'une interdiction d'opérations sur valeurs visant Freeport Capital Inc., ses porteurs de titres, tous les courtiers en valeurs et leurs représentants, ainsi que toute autre personne a été prononcée le 5 juillet 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0168